



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Partager les outils et bonnes pratiques de mise en œuvre du Développement Durable dans les structures sanitaires et médico-sociales.



<http://ressources.anap.fr/rse/publication/2292-mon-observatoire-du-dd-referentiel-d-indicateurs>

Apport en connaissance

Mon Observatoire du DD : référentiel d'indicateurs

Synthèse

Sommaire

1. Méthode de travail
2. Volet gouvernance
 - + 2.1. Intégrer effectivement le...
 - + 2.2. Associer les parties pren...
3. Volet sociétal
 - + 3.1. Développer l'accès aux so...
 - + 3.2. Promouvoir la bientraitan...
 - + 3.3. Contribuer au développeme...
4. Volet social
 - + 4.1. Améliorer le dialogue soc...
 - + 4.2. Améliorer le bien-être au...
 - + 4.3. Valoriser le parcours pro...
 - + 4.4. Promouvoir la diversité
5. Volet environnemental
 - + 5.1. Améliorer l'efficacité én...
 - + 5.2. Réduire les émissions de...
 - + 5.3. Préserver la ressource en...
 - + 5.4. Développer la mobilité du...
 - + 5.5. Prévenir et gérer les déc...
 - + 5.6. Préserver la biodiversité
6. Volet économique
 - + 6.1. Acheter de façon responsa...
 - + 6.2. Pérenniser la performance...

↪ 5. Volet environnemental

- ↪ 5.1. Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
 - ↪ 5.1.2. Energies renouvelables

ENV1b : indicateur chiffré

Enjeu : Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Question

Quelle a été la consommation totale d'énergies renouvelables de l'année N-1 ?

Définition

Cet indicateur présente la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie exprimée en kWhEF de la structure.

La consommation d'énergies renouvelables correspond à la somme des quantités annuelles consommées d'énergie finale d'origine renouvelable issues des achats énergie et produites par les équipements installés à demeure sur les actifs du patrimoine de la structure.

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux énergies fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le carbone ainsi brûlé est recyclé par la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constituent ainsi l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

(Article 19 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement).

Obligations juridiques

Les accords de Paris (COP21) prévoient un objectif de 20 % en 2020 de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Les régions ont défini des plans de raccordements régionaux des équipements ENR.

Actions possibles

Exemples d'actions à mener sur ce sujet :

- bilan du potentiel photovoltaïque
- bilan du potentiel d'autoconsommation
- bilan des toitures pouvant recevoir des ENR

Ressources

Retrouver les ressources de l'ANAP sur ce sujet sur : <http://rse.anap.fr/recherche-par-referencement/requete-generator/679/null/null>

Solliciter l'aide d'un membre du réseau de l'ANAP sur ce sujet : <http://rse.anap.fr/annuaire-reseau>

Calcul de l'indicateur

Mode de calcul	Somme des énergies renouvelables consommées / Somme totale des énergies finales consommées Note : Les énergies comptabilisées dans la consommation d'énergie renouvelable de la structure sont les consommations d'énergies E6 à E10 comprise (voir la nomenclature des énergies dans la fiche ENV1a).
Unité	%
Période de calcul	Du 1er janvier au 31 décembre de l'année N-1
Source de données	Factures des fournisseurs d'énergies, relevés des compteurs, certificats de garantie d'origine du fournisseur (pour l'énergie fournie et consommée d'origine renouvelable (E8)).
Collecte	Le responsable collecte et consolide les consommations d'énergie renouvelable et d'énergie finale via le suivi des consommations et des factures. Il vérifie la cohérence avec les données antérieures.
Personnes à mobiliser	Direction technique, Moyens généraux

Interprétation

Cet indicateur traduit la volonté de la structure de modifier son mix énergétique avec pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables. De cette manière, la structure contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et notamment le phénomène d'effet de serre en limitant les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère issus de ses consommations énergétiques. De plus, le recours aux énergies renouvelables est un moyen de développer l'activité économique locale.

Pour autant, il doit être analysé au regard de plusieurs autres critères relatifs à l'activité de la structure (évolution du volume d'activité, évolution du patrimoine immobilier, externalisation de prestations de services, etc.).

Date de parution : 29/05/2018